



COLLECTE DE GROS REBUTS

Une collecte de gros rebuts (matériaux qui n'entrent pas dans le bac prévu pour la collecte) est effectuée par la Ville en juin ou en juillet, selon l'endroit où vous habitez.

Les rebuts volumineux doivent être déposés en bordure de rue au début de la semaine annoncée dans votre secteur, le lundi matin avant 6 h.

Secteur jaune ■ semaine du 25 au 28 juin

Secteur vert ■ semaine du 8 au 12 juillet

Consignes :

- Les rebuts en bois, les rebuts en métal et les autres rebuts doivent être séparés. Ils seront ramassés dans des camions différents;
- Éviter d'en faire des monticules;
- Certaines matières ne sont pas admissibles dans ces collectes encombrantes et doivent être acheminées directement à l'écocentre. Consultez la liste des exceptions au www.ville.magog.qc.ca/grosrebut;
- Les congélateurs et réfrigérateurs doivent avoir été vidés de leur gaz réfrigérant (fréon) par un entrepreneur spécialisé.

Pour connaître les secteurs de collecte des matières résiduelles, consultez le www.ville.magog.qc.ca/secteurscollectes.

Note : il peut y avoir un délai entre les collectes. Déposez vos rebuts au début de la semaine et laissez-les jusqu'à la collecte.

Guide de gestion des matières résiduelles

Pour une information complète sur la gestion responsable des matières résiduelles et les services offerts, consultez le www.ville.magog.qc.ca/collectes.

Guide sur les installations septiques

Pour les citoyens concernés qui désirent connaître les bonnes méthodes de gestion d'une installation septique, consultez le www.ville.magog.qc.ca/eauxusees.

